

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 20 septembre 2024

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 4
- de votants : 4

Date de convocation :

11/09/2024

Date d'affichage :

25/09/2024

N° de délibération :

027-2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt septembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD (arrivée à 20h15)

Absents excusés : Gérome FASSETNET, Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet : Mandatement huissier en vue d'une procédure d'expulsion

Madame Pouthier Manon a signé un bail de location en date du 12 avril 2023 pour le logement situé 6 rue de la libération.

Depuis juillet 2023 Madame Pouthier Manon n'a plus payé ses loyers et charges.

A la suite des diverses relances de la trésorerie, de plusieurs demandes de saisie bancaire et saisie sur salaire infructueuses et d'un échange avec Madame Pouthier Manon afin de régulariser sa situation, la commune a pu encaisser seulement 441.00 € en août et septembre de la Caisse d'Allocations Familiales.

De ce fait le montant des impayés est devenu beaucoup trop important pour que Madame Pouthier Manon puisse arriver à payer sa dette qui s'élève à 5978.42 € en date du 20/09/2024.

Le Maire propose, au vu de la situation d'expulser la locataire.

Monsieur le Maire décrit la procédure, qui dure entre 6 à 8 mois voire plus :

- Sommation du commandement de payer avec huissier et information en Préfecture, La commune a pris attache auprès de l'étude ACTIO JUSTICE – 19 rue du Parlement – 39100 DOLE
- Assignation au tribunal pour demande d'expulsion
- Signifier la décision du tribunal par huissier, avec information en Préfecture,

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, par 4 voix pour, décide :

- d'expulser la locataire du logement situé 6 rue de la libération,
- de lancer la procédure d'expulsion du locataire domicilié 6 rue de la libération,
- d'autoriser Monsieur le maire à retenir l'avocat pour réaliser cette mission,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Valérie BIDAS

Le Maire
Martial MATZ

